



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARIÈGE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2020-027

PUBLIÉ LE 25 MARS 2020

Sommaire

09 – PREFECTURE DE L'ARIEGE – DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL

09-2020-03-13-002 - ARRETÉ DIR-020-SM-037 portant subdélégation de la signature de
Mme Isabelle AYMARD directrice départementale de la cohésion sociale et de la
protection des populations de l'Ariège à certains de ses collaborateurs (3 pages)

Page 3



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION
SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

DIRECTION

ARRETÉ DIR-020-SM-037 portant subdélégation
de la signature de Mme Isabelle AYMARD directrice
départementale de la cohésion sociale et de la protection
des populations de l'Ariège
à certains de ses collaborateurs

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège

- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté du Premier Ministre en date du 5 janvier 2010 portant nomination dans les directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 18 août 2017 portant nomination de Mme Isabelle AYMARD en qualité de directrice de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège à compter du 1^{er} septembre 2017,
- Vu** l'arrêté préfectoral 2019-54 du 31 décembre 2019 portant délégation de signature à Mme Isabelle AYMARD en qualité de directrice de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège,
- Vu** l'arrêté ministériel du 10 mars 2020 portant nomination de M. Frédéric PUJOL en qualité de directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège à compter du 16 mars 2020.

ARRETE

Article 1er :

L'arrêté du 28 février 2020 portant subdélégation de la signature de Mme Isabelle AYMARD à certains de ses collaborateurs est abrogé.

Article 2 :

Section I – Direction

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle AYMARD, délégation de signature est donnée à M. Frédéric PUJOL, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège à effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant des différents services de la direction.

Article 3 :

Section II – Administration Générale

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle AYMARD et de M. Frédéric PUJOL, délégation de signature est donnée à Mme Claudie CARROUEE, Attachée d'Administration, Secrétaire Générale, à l'effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant des différents services de la direction.

9, rue du Lieutenant Paul Delpech – BP 130 – 09003 FOIX CEDEX
Standard 05.61.02.43.00 - Télécopie 05.61.02.43.90

Article 4 :

Section III – Santé - Protection des Animaux et Environnement

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle AYMARD et de M. Frédéric PUJOL, délégation de signature est donnée à M. Pierre BOUTOUR, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire et chef du service santé – protection des animaux et environnement, à Mme Monique FRESNEL, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire et cheffe du service sécurité sanitaire de l'alimentation et de la CCRF, à M. Antoine CASTEIGNAU, docteur vétérinaire référent, ainsi qu'à Mme Maryse RUMEAU, Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, à l'effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant du service chargé de la santé et de la protection des animaux et environnement.

Article 5 :

Section IV - Consommation - Alimentation

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle AYMARD et de M. Frédéric PUJOL, délégation de signature est donnée à Mme Monique FRESNEL, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire et cheffe du service sécurité sanitaire de l'alimentation et de la CCRF ainsi qu'à M. Pierre BOUTOUR, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire et chef du service santé – protection des animaux et environnement, à M. Sébastien POURNY, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à M. Antoine CASTEIGNAU, Docteur vétérinaire référent, à Mme Nathalie FOYEN, vétérinaire à l'effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant du service sécurité sanitaire de l'alimentation et de la Ccrf.

Article 6 :

Section V – Politiques Sociales

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle AYMARD et de M. Frédéric PUJOL, délégation de signature est donnée à Mme Cinthia CLOVIS, attachée d'administration, cheffe du service des politiques sociales ainsi qu'à M. Fabien ORIOL, attaché d'administration, à l'effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant de leurs attributions.

Article 7 :

Section VI – Vie Associative, Jeunesse & Sports

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle AYMARD et de M. Frédéric PUJOL, délégation de signature est donnée à M. Alexandre JUNIER, inspecteur de jeunesse et sports, chef du service vie associative, jeunesse et sports ainsi qu'à Mme Catherine SENE, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, à l'effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant de leurs attributions.

Article 8:

Section VII – Mission Droits des Femmes et à l'Egalité

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle AYMARD et de M. Frédéric PUJOL, délégation de signature est donnée à Mme Nicole SURRE, attachée d'administration des affaires sanitaires et sociales et cheffe de la mission droits des femmes et à l'égalité, à l'effet de signer tous actes, décisions ou correspondances relevant de ses attributions.

Article 9 :

Section VIII – Opérations budgétaires et comptables

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle AYMARD et de M. Frédéric PUJOL, délégation de signature est donnée pour ce qui concerne les opérations budgétaires et comptables à :

- M. Pierre BOUTOUR
- Mme Claudie CARROUEE
- Mme Cinthia CLOVIS
- Mme Monique FRESNEL
- M. Alexandre JUNIER

- M. Fabien ORIOL
- M. Sébastien POURNY
- Mme Maryse RUMEAU
- Mme Catherine SENE
- Mme Nicole SURRE

S'agissant de la validation dans le système CHORUS, les personnes ayant une habilitation de «valideur chorus» et dont les noms suivent, bénéficient de la délégation de signature :

- Sur tous les BOP mentionnés dans l'arrêté préfectoral 2019-54 en date du 31 décembre 2019 portant délégation de signature à Mme Isabelle AYMARD, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations :

- Mme Claudie CARROUEE - Secrétaire Générale

BOP 104, 147,157, 177, 303, 304 :

- Mme Cinthia CLOVIS - Attachée d'administration
- M. Fabien ORIOL, Attaché d'administration
- M. Christophe CABIE, Secrétaire administratif de classe supérieure
- Mme Anne GADAL - Secrétaire administrative des affaires sanitaires et sociales
- Mme Christelle HAMZA - Adjointe administrative

BOP 206 :

- Mme Isabelle LACOSTE – Chef technicien
- M. Michel PARROUFFE – Secrétaire administratif

S'agissant de la validation dans le système CHORUS DT, les personnes ayant une habilitation de «valideur» et dont les noms suivent, bénéficient de la délégation de signature :

- Mme Claudie CARROUEE - Secrétaire générale
- M. Michel PARROUFFE, Secrétaire administratif
- M. Jean-Louis TEYCHENNE - Adjoint administratif

Article 10:

Section VIII – Dispositions communes

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois.

Article 11 :

Mme Isabelle AYMARD, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège et M. Frédéric PUJOL sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Foix, le 13 mars 2020

La directrice départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations,

signé

Isabelle AYMARD